

Mai 2010

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-troisième session
Genève, Suisse, 5-9 juillet 2010

Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale

INTRODUCTION

1. Le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale (www.ipfsaph.org) a été créé en 2004 en réponse à la demande des membres de pouvoir accéder plus facilement à des informations officielles validées liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé animale et végétale. Il est précieux pour les membres de disposer de dossiers fiables et documentés sur les normes, les règlements et les évaluations scientifiques, car ces éléments les aident à prendre des décisions sur des questions touchant au commerce, ou à élaborer des mesures ou des règlements appropriés. C'est dans cet esprit que le Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale a été conçu. Il permet en effet de rechercher dans des données qui font autorité les normes et règlements en vigueur et d'autres documents officiels pertinents à partir d'un point d'accès unique et d'une plateforme de partage d'informations simple à utiliser¹. À compter de juin 2010, le portail indexera quelque 50 000 dossiers provenant de plus de 50 sources de données officielles. Davantage de renseignements d'ordre général sur le portail sont fournis dans le document d'information diffusé lors de la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius en 2009 (CAC/32/INF/12, disponible à l'adresse ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/if32_12f.pdf).

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL

2. **Informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés:** les évaluations de la sécurité sanitaire des aliments approuvées par les autorités nationales, conformes à la *Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné* du Codex (CAC/GL 45-2003) et déjà transmises au portail par divers canaux peuvent désormais faire l'objet de recherches sur la totalité de leur contenu à l'aide d'un lien situé sur la page d'accueil. Ces dossiers sont recueillis en coopération avec BioTrack, base de données centrale interopérable de l'OCDE qui regroupe des évaluations de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné. En outre, le portail offre désormais l'infrastructure nécessaire pour ajouter manuellement des évaluations de la sécurité sanitaire des aliments dans les cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné. Au cours de 2010, les efforts viseront principalement à encourager les membres à transférer sur le portail leurs règlements et notifications nationaux et d'autres informations pertinentes sur la présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments, comme l'a demandé à sa septième session le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies (Chiba, Japon, 24-28 septembre 2007; rapport disponible à l'adresse http://www.codexalimentarius.net/download/report/693/al31_34f.pdf).
3. **Utilisation simplifiée du portail:** le portail a été réorganisé de façon à mettre en évidence sur la page d'accueil les deux fonctionnalités principales que sont la recherche, d'une part, et l'enregistrement et le partage d'informations, d'autre part. La conception de base a été modifiée pour rendre l'interface plus conviviale et plus intuitive. La page d'accueil remodelée aide les utilisateurs à lancer des recherches simples ou avancées.

¹ Voir le document CAC/26 INF/6 (2003), disponible à l'adresse ftp://ftp.fao.org/codex/cac/cac26/if26_06f.pdf, qui expose les raisons justifiant la création du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale.

- a. **Recherche:** plus simple à utiliser, la nouvelle fonctionnalité propose des recherches en texte intégral qui renvoient les données par ordre chronologique inverse, les plus récentes en premier; en effectuant une «recherche dans les résultats», il est ensuite possible de limiter le nombre d'entrées à celles qui sont les plus pertinentes pour un utilisateur donné. Toutes les recherches peuvent être lancées à partir de la page d'accueil, en saisissant un ensemble de mots. Par ailleurs, un lien direct donne accès à la page de recherche avancée, dans laquelle l'utilisateur peut choisir entre des mots clés prédéfinis afin de limiter d'emblée les résultats par produit, sujet, pays, source d'informations, type de données et plage de dates.
- b. **Enregistrement et partage d'informations:** la procédure d'enregistrement des utilisateurs a été simplifiée et davantage d'affiliations professionnelles sont proposées. Les utilisateurs qui souhaitent mettre en commun des informations ont désormais le choix entre les catégories suivantes: *affiliation universitaire, organisation internationale, autorité nationale, gouvernement national, organisation non gouvernementale, secteur privé, organisme régional et autre.*

Les utilisateurs du portail bénéficient du partage d'informations officielles issues de sources nationales (autorités et gouvernements nationaux) et sont invités en retour à participer activement en transférant leurs propres documents, selon des modalités très simples. Les utilisateurs enregistrés n'ont besoin d'aucune compétence informatique spéciale pour mettre en ligne leurs informations; qu'il s'agisse de «Documents» ou de «Contacts», toutes les étapes sont clairement expliquées sur les pages du portail et le transfert s'effectue à l'aide de formulaires en ligne simplifiés. Les pays qui mettent à disposition leurs normes, règlements et autres textes officiels se rapportant à la sécurité sanitaire des aliments tireront avantage d'une plus grande notoriété. Cette transparence accrue devrait également se traduire par une certaine réduction des efforts à mettre en œuvre pour la surveillance et le contrôle des échanges aux points d'entrée nationaux, et par une augmentation du nombre des livraisons acceptées dans le pays en question. S'il offre un recueil utile des documents qui constituent le cadre réglementaire international régissant la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale, ce portail ne sera toutefois véritablement efficace que si les pays y participent en mettant leurs règlements et les textes officiels pertinents à la disposition des partenaires commerciaux.

- c. **Manuels et guides d'utilisation, aide en ligne:** les guides d'utilisation ont été revus afin de proposer des didacticiels conviviaux permettant aux utilisateurs de naviguer de manière autonome sur le portail. La FAO compte fournir tous les documents pertinents en anglais, en français et en espagnol dès 2011; actuellement, seule la version anglaise est disponible. Le service d'assistance du portail peut en outre être contacté à l'adresse ipfsaph@fao.org.

PORTAIL INTERNATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE: UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

4. Par ce portail, dont elle assure également la maintenance, la FAO fournit l'infrastructure de la base de données sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale et simplifie au maximum son utilisation par des conseils en ligne et des manuels; une assistance technique peut également être fournie sur demande. Ensuite, la FAO encourage tous les membres à participer, c'est-à-dire à s'enregistrer en tant qu'utilisateurs en ligne sur le portail, puis à partager leurs informations en transférant les documents nationaux pertinents dont ils disposent, tels que les règlements, les évaluations de la sécurité sanitaire/des risques, les notifications, etc. Enfin, tous les pays membres du Codex sont invités à utiliser la version mise à jour du portail et à fournir un retour d'informations à la FAO (jusqu'au 31 août 2010) dans un questionnaire qui leur sera envoyé en temps utile et qui permettra de prendre en compte les commentaires de véritables utilisateurs en vue de renforcer l'utilisabilité de cet outil.

INVITATION

5. Tous les délégués à la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius sont invités à assister à la démonstration du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, qui doit être programmée au cours de cette session. L'heure et le lieu précis seront communiqués le moment venu.

CONTACT

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires et en particulier d'une aide pour vous enregistrer et transférer des documents, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: ipfsaph@fao.org.